

REGLEMENT INTERIEUR CDC OPEN

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite et doit être faite par les clubs avant la date prévue sur le calendrier sur une feuille spécifique. Un même club peut inscrire (ou pas) ses équipes de la saison précédente et ajouter de nouvelles équipes dans la division la plus basse, il doit également préciser les journées et demi-journées des phases de poule et des phases finales qu'il souhaite recevoir.

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.

Les équipes qui ont déclaré forfait général descendent dans la division la plus basse la saison suivante.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT

Cette compétition comprend six divisions.

Le TOP12 est composé de 2 poules de 6 équipes.

Les divisions 1 et 2 sont composées de 4 poules de 6 équipes.

Les divisions 3 et 4 sont composées de 4 poules de 8 équipes.

La 5ème division répartie les équipes restantes en fonction de leur nombre.

Le Comité de Pilotage recense les clubs inscrits dans chaque division, établit les poules en fonction d'un rapprochement géographique ainsi que le calendrier des rencontres. Les phases finales se déroulent en 1 même lieu et sont organisées par division.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Sur la base du règlement CNC Open.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES POINTS

Barème d'attribution de point :

- 5 points pour les victoires
- 2 points pour les matchs nul
- 0 point pour les défaites
- -1 point pour les forfaits
- 1 point de bonus offensif pour les matchs remportés avec un score supérieur ou égal à 30.
- 1 point de bonus défensif pour les matchs perdu avec un score de 16 à 20.
- 3 points de bonus pour l'équipe ayant gagné tous les matchs en phase de poule.

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Le club qui reçoit est chargé de fournir les feuilles de match, de les faire compléter et **signer par les capitaines de chaque équipe**.

L'arbitre devra vérifier toutes les informations des feuilles de match avant de les signer.

Une feuille de match signée par l'arbitre et les capitaines des deux équipes ne peut pas être modifiée.

Les feuilles de match doivent être transmises dans les meilleurs délais au Comité par voie postale ou scannées et envoyées par mail à l'adresse cd32@petanque.fr .

ARTICLE 6 : MONTEES ET DESCENTES

Les montées en divisions supérieures sont tributaires des descentes en CRC. Elles sont recalculées chaque année.

En TOP 12, 2 poules de 6. Les deux premiers de chaque poule disputeront les 1/2 finales qui opposeront le premier de chaque poule au second de l'autre poule. Les deux derniers de chaque poule descendent en 1^{ère} division. Le vainqueur monte en CRC.

Pour les divisions 1,2,3 et 4 : les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 8emes de finales selon schéma en annexe. Les deux derniers de chaque poule descendent d'une division.

En 5ème division : Les qualifiés seront défini suivant le nombre de poule.

Les perdantes des demi-finales disputeront la troisième place.

ARTICLE 7 : FORFAIT et SANCTIONS PECUNIAIRES

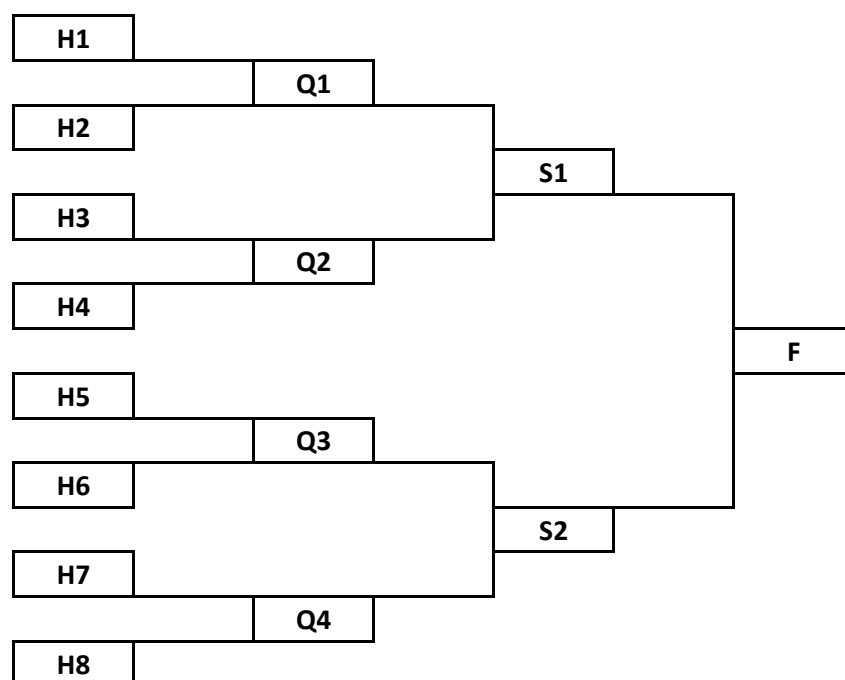
- Forfait pour 1 match : Amende de 50€
- Forfait pour 2 matchs ou 1 journée : Amende de 100€ avec application éventuelle de sanctions sportives comme un retrait de points.
- Forfait général : Amende de 200€ (Forfait après publication des tirages et calendriers)
- Feuille de match incomplète : Avertissement, si récidive, amende de 20€
- Joueuses brûlées : annulation de match(s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours.
- Non-respect de la composition des équipes : Match perdu avec goal-average de 0.

ANNEXE :

Tirage des huitièmes de finale :

H1 : 1^{er} poule A contre 4^{ème} poule D H2 : 2^{ème} poule B contre 3^{ème} poule C
H3 : 1^{er} poule B contre 4^{ème} poule C H4 : 2^{ème} poule A contre 3^{ème} poule D
H5 : 1^{er} poule C contre 4^{ème} poule B H6 : 2^{ème} poule D contre 3^{ème} poule A
H7 : 1^{er} poule D contre 4^{ème} poule A H8 : 2^{ème} poule C contre 3^{ème} poule B

Les rencontres sont pré-tirées au sort dans le graphique comme suit :



Approuvé en Comité Directeur le 23 janvier 2026